IA responsable : RGPD et AI Act en pratique

Connaître les obligations du RGPD et de l'AI Act applicables à vos projets d'IA, classer vos usages selon leur niveau de risque et mettre en place les bonnes pratiques d'une IA responsable.

En pratique

DURÉE
7 h (1 jour)

MODALITÉS
Présentiel · Distanciel · Intra-entreprise · Inter-entreprises

LIEU
Orléans (45), dans vos locaux ou en classe virtuelle

EFFECTIF
4 à 10 participants

TARIF
Inter : 690 € HT par participant ; intra : sur devis

DÉLAI D'ACCÈS
30 jours ouvrés entre la demande et le début de la formation, sous réserve d'un nombre suffisant de participants

VALIDATION
Attestation de fin de formation

NIVEAU
Découverte

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les obligations du RGPD qui s'appliquent aux projets data et IA
- Classer un système d'IA selon les niveaux de risque de l'AI Act et en déduire les obligations
- Évaluer les risques d'un usage d'IA générative pour la confidentialité des données
- Mettre en place une charte d'usage et une démarche d'IA responsable dans son organisation

Public visé

- Dirigeants, DPO, juristes, responsables conformité et qualité
- Chefs de projet et équipes data qui conçoivent ou déploient des solutions d'IA

Prérequis

- Connaître les principes généraux de l'IA (la formation « Sensibilisation à l'IA pour les dirigeants » est une bonne entrée en matière)

Programme

Pourquoi une IA responsable ?

- Biais, erreurs, opacité, sécurité : les risques concrets
- Le cadre européen : RGPD, AI Act, règles sectorielles

RGPD et projets d'IA

- Base légale, minimisation, durée de conservation, information des personnes
- Données d'entraînement, données saisies dans les assistants IA
- Analyse d'impact (AIPD) : quand et comment

L'AI Act en pratique

- Pratiques interdites, systèmes à haut risque, obligations de transparence
- Fournisseur ou déployeur : qui doit quoi ?
- Calendrier d'application et premières obligations

Mettre en œuvre

- Choisir ses outils : offres professionnelles, hébergement en Europe ou en local
- Charte d'usage de l'IA générative et formation des équipes
- Atelier : classification et analyse de risques de vos cas d'usage

Méthodes pédagogiques

- Apports, études de cas et ateliers de classification de cas d'usage réels
- Support de synthèse, grille d'analyse des risques et modèle de charte d'usage remis aux participants
- Formation dispensée par un consultant data et IA qui conçoit et met en production ce qu'il enseigne

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement en début de formation
- Exercices pratiques corrigés tout au long de la formation
- Étude de cas finale : analyse de conformité d'un projet d'IA
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous en amont (contact@dcid-consulting.fr) afin d'étudier ensemble les adaptations nécessaires.

Financement

DCID Consulting n'est pas certifié Qualiopi à ce jour : cette formation est financée directement par l'employeur et n'est éligible ni au CPF ni à une prise en charge par un OPCO.

Contact et inscription

contact@dcid-consulting.fr · 02 38 25 33 90 ·dcid-consulting.fr/formations/ia-responsable-rgpd-ai-act/